Meurthe
26 Avril

Evangile selon saint André

Sous ce titre, nous trouvons dans un journal républicain de Nancy la fantaisie suivante :

« En ce temps-là, Maringer dit à ses disciples : « Le temps est venu pour moi d'affirmer ma foi républicaine. » Le jeune Stœber dit : « Maître n'est-ce pas assez de porter la croix ? » Mais Maringer le regarda avec douceur et dit : « Non, cela n'est pas assez : Adam la porte aussi et Adam est un faux prophète. » Puis il dit encore : « Je pourrais me faire crucifier comme Jésus, lapider comme Etienne, griller comme Laurent, brûler vif comme Jean Hüss ou comme Michel Servet, mais je ferai mieux : je fonderai un lycée de jeunes filles et le peuple saura que j'ai affirmé ma foi. » Il dit et ses disciples le regardèrent avec admiration ; mais, avant que le coq eût chanté trois fois, Royé et treize autres prirent peur et dirent qu'ils ne connaissaient pas cet homme.

» Maringer, l'ayant appris, pleura longtemps sur le cœur de Lemonnier, puis il dit : « Pardonnons-leur, ils ne savent ce qu'ils font. »

Progrès
27 avril

LES POUBELLES A NANCY

Diverses lettres ont paru dans les journaux de Nancy où l'on signale les inconvénients de l'arrêté relatif aux boîtes à ordures.

Abstraction faite des plaisanteries obligatoires sur un sujet que la verve parisienne semblait avoir épuisé et des attaques politiques et autres que les correspondants de nos confrères mêlent à leurs observations, ces observations en elles-mêmes nous paraissent dignes de fixer l'attention de l'administration municipale.

L'application de l'arrêté sur les boîtes à ordures ne doit commencer qu'en juillet prochain. L'administration a donc tout le temps de le reprendre, de l'examiner et de le modifier s'il y a lieu.

Si la servitude qu'il doit imposer aux habitants ne devait constituer qu'une gêne légère et devait avoir pour effet une amélioration sérieuse de l'hygiène publique, il n'y aurait pas lieu de s'arrêter à des critiques inspirées surtout par l'esprit frondeur, si naturel dans notre pays.

Mais ces critiques se justifient réellement par des inconvénients vexatoires. On a raison de dire que l'exécution de l'arrêté municipal ne souffre pas de sérieuses difficultés dans les villes où chaque maison est remise en quelque sorte à la garde d'un concierge et soumise à sa surveillance. Il n'en va pas de même à Nancy, où les maisons dotées d'un concierge forment l'exception. Pour les autres, c'est-à-dire pour l'immense majorité, il n'est pas facile d'imaginer un procédé sûr et qui ne suscite aucun embarras.

Là, où plusieurs locataires sont groupés, auquel de ces locataires incombera la garde de la boîte à ordures ? lequel se chargera de la sortir et de la rentrer ? enfin, pour les maisons où ces locataires sont nombreux et où une boîte sera insuffisante, les questions précédentes se multiplient en se posant. Sans parler des querelles dont l'emploi de la boîte à ordure sera la cause inévitable, il y a lieu de prévoir des contraventions nombreuses et répétées. Qui paiera ces contraventions ? Le propriétaire qui, souvent, n'habite pas l'immeuble ? C'est inadmissible. Et si ce n'est pas le propriétaire, comment atteindre le délinquant parmi les divers locataires ? Ceux-ci seront-ils invités à se dénoncer les uns les autres ?

Nous savons bien que cette question des boîtes à ordures est une misère. Mais, en matière municipale, les misères prennent vite les proportions de griefs importants, surtout lorsque les adversaires d'une administration s'avisent de les exploiter. La municipalité fera donc bien, à notre avis, sinon de revenir sur son arrêté relativement aux boîtes à ordures, du moins de le remanier ou de le compléter de façon à dissiper les inquiétudes qu'il a fait naître ou que des personnes ingénieuses propagent en le commentant.

Pour compléter la note qui précède, nous ne pouvons mieux faire que placer sous les yeux de nos lecteurs l'information suivante : on nous annonce que l'administration municipale prépare en ce moment un avis complémentaire et explicatif de son arrêté sur les boîtes à ordures.

Cet avis sera affiché prochainement.

Nous croyons savoir, d'autre part, que l'administration recommandera à ses agents la plus grande tolérance dans les débuts de l'application de son arrêté, de manière à chercher une solution amiable des difficultés auxquelles il pourra donner lieu et qu'il est dès à présent impossible de prévoir.

Ajoutons, pour rassurer le public, que les mêmes mesures de voirie dont s'alarment quelques personnes à Nancy sont mises en pratique dans une ville ouvrière par excellence, Saint-Etienne, et n'y rencontrent aucune difficulté.

Meurthe
27 Avril

Le traitement de Mgr Turinaz

Après avoir annoncé, comme nous, la mesure qui vient d'être prise par le ministre des cultes, au sujet du traitement de Mgr Turinaz, l'*Espérance* ajoute :

« La même mesure, nous n'en doutons pas, a été prise à l'égard des autres évêques dont le traitement avait été supprimé.

» On n'a pas oublié que le clergé et les fidèles du diocèse de Nancy, dans l'élan de leur générosité et de leur attachement à leur évêque, lui ont offert, l'année dernière, en trois jours, le traitement de deux années, soit une vingtaine de mille francs.

» Cette somme a été placée dans une banque pour être retirée partiellement selon les échéances ordinaires du traitement.

» Il reste donc un peu plus de 10,000 francs.

» Il importe de rappeler que depuis l'époque où le traitement des évêques de France a été réduit de 15,000 à 10,000 francs, les fidèles du diocèse de Nancy ont offert chaque année à leur évêque une somme de 5,000 francs pour remplacer la partie supprimée du traitement.

» Cette année encore, ils ont fait à Monseigneur cette généreuse offrande.

» Nous croyons savoir que la pensée de Mgr Turinaz serait de destiner la somme de 10,000 francs, déposée encore à la banque, à remplacer cette offrande pour les années 1894 et 1895.

» Cette pensée paraît répondre le plus fidèlement possible aux intentions des donateurs, et de la façon la plus utile au clergé et aux fidèles, dont la générosité est sollicitée journellement pour l'entretien des œuvres nombreuses établies dans le diocèse. »

Meurthe
27 Avril

Entrevue entre M. Maringer et M. Carnot

—

(*M. le maire de Nancy, mandé hier par télégramme présidentiel au Palais de l'Elysée, s'est rendu immédiatement à Paris en train spécial. Un fil spécial, que nous avons fait placer à la hâte, nous permet de donner à nos lecteurs la primeur de la conversation qu'ont eue ensemble ces deux hauts personnages.*)

M. Carnot. — Prenez un siège, M. le Maire, je vous prie.

M. Maringer. — Trop aimable, M. le Président ! Mais qu'est-ce qui me procure l'honneur d'être ainsi appelé chez le premier magistrat de la République ?

M. Carnot. — Voici. Je vous ai fait venir pour vous recommander d'être un peu plus prudent et raisonnable que vous ne l'êtes. Vous êtes suspect aux yeux du ministre de l'intérieur. A cause de vous, l'on va encore m'accuser de faire du gouvernement personnel, mais tant pis ! J'ai empêché Dupuy de vous suspendre.

M. Maringer (*effrayé*). — Me suspendre ! Moi ! M. le Président !

M. Carnot. — Comme je vous le dis, et vous l'auriez bien mérité.

M. Maringer. — .....

M. Carnot. — Comment diable devenez-vous clérical ?

M. Maringer (*suffoquant*). — Clérical ! Oh ! M. le Président ! Clérical ! Moi, Maringer. Vous plaisantez, sans doute.

M. Carnot (*froidement*). — Sachez, M. le Maire, que je ne plaisante jamais, et que je n'ai jamais souri qu'une fois dans ma vie, le jour où l'on m'apprit la mort de ce pauvre Ferry. — Oui, vous devenez clérical. A quoi bon nier ? En plein Conseil municipal, vous faites vos actes de foi.

M. Maringer. — .... républicaine, M. le Président.

M. Carnot. — Républicaine, c'est possible. Mais alors vous appartenez au parti des ralliés, vous faites concurrence à Piou, qui ne se fait pas faute, lui non plus, de faire des actes de foi républicaine !

Si j'ai empêché qu'on vous suspende, M. le Maire, c'est que j'ai toujours gardé un excellent souvenir de mon voyage à Nancy. Vous m'avez lu un si aimable discours au banquet de l'Hôtel de Ville ; car vous lisez fort bien, M. le Maire, je tiens à vous le dire, et ce discours a dû vous demander plus de mal à le lire qu'à le composer !

M. Maringer. — Que M. le Président se rassure ; je ne méritais pas d'être suspendu ! M. le Président ignore peut-être que je suis parvenu à faire voter un lycée de filles par mon Conseil municipal.

Or, c'est afin d'entraîner les hésitants, qu'avant de voter, j'ai tenu à faire cette déclaration (*il se lève et étend la main*) : je vote pour le lycée de filles, parce que, en ce faisant, je fais un acte de foi républicaine. (*Il se rasseoit*).

M. Carnot. — Je ne comprends pas très bien.

M. Maringer (*cherchant un point de comparaison*). — Tenez, M. le Président, vous vouliez bien estimer tout-à-l'heure, que j'avais très bien lu le discours du banquet de juin dernier. Eh bien ! Je puis vous le dire, puisque nous sommes seuls. En le lisant, je formulais un acte d'espérance dans le petit ruban rouge que voici (*il montre sa boutonnière*). Assurément, on ne peut sans injustice qualifier ces actes de foi et d'espérance de manifestations cléricales.

M. Carnot (*les yeux dans le vague, se dit à part lui*) : — C'est vrai, il a raison, ce pauvre Maringer. Moi non plus, je ne suis pas clérical, et pourtant j'ai bien fait un acte de charité républicaine, en le faisant chevalier de la Légion d'honneur.

(*Tout haut*). — Je verrai Dupuy, M. le Maire. Vous m'avez convaincu de la sincérité de vos sentiments. Mais évitez quand même tout ce que les ennemis du gouvernement pourraient interpréter dans le sens d'une manifestation cléricale. Surveillez-vous ! Surveillez-vous !

M. Maringer (*animé*). — Vive la République, Monsieur ! Vive la laïque !

M. Carnot. — Calmez-vous, M. le Maire. Ne criez pas trop souvent : « Vive ceci » — « Vive cela ». — Car supposez que la langue vous fourche, et que vous alliez crier : « Vive le grand-duc de Luxembourg ! » ça serait d'un effet désastreux. Tout le monde n'est pas en effet forcé de savoir que vous êtes né dans ce charmant pays, et que vous l'avez habité 25 ans. — Une telle manifestation serait un acte de reconnaissance inopportune.

M. Maringer (*souriant*). — Toujours spirituel, M. le Président !

(*Il prend congé de M. Carnot.*)

Meurthe
28 Avril

Deux réclamations

Nous trouvons dans la boîte du journal les deux notes suivantes que nous renvoyons à l'administration municipale :

« L'état actuel de la ruelle de la Voûte, depuis celle de la Madeleine jusqu'à la rue de Strasbourg, appelle l'attention du corps municipal.

» L'irrégularité et l'insuffisance de cette voie, mettent les habitations ouvrières du groupe dans une situation mauvaise et insalubre ; elles semblent former un hameau séparé et déshérité.

» Il est temps et opportun de s'occuper de cette partie de la ville dont les habitants supportent sans grand profit les charges communales, comme ceux des quartiers du centre. »

***

« L'urinoir de la place Thiers est notoirement insuffisant ; il n'a que 3 places. Par suite, on est souvent obligé d'attendre ; la nuit, on passe outre. Il faudrait au moins le modifier comme celui de l'entrée de la rue de l'Hôpital militaire qui a 5 places.

» Quant à l'urinoir près de la porte Saint-Nicolas, son déplacement est justifié et à moins d'un agrandissement que ne comporte guère la partie libre de la voie publique, un nouvel établissement devrait être installé à l'entrée de la rue de la Prairie, près du bureau de police. La circulation considérable à l'entrée et à la sortie des ateliers rend la mesure nécessaire. »

Et républicain
29 Avril

Les chèvres des Pyrénées

On nous écrit de Nancy :

« Depuis quelques jours, Nancy a l'inestimable avantage de posséder dans ses murs les troupeaux de chèvres des Pyrénées.

« Chaque année, nous donnons l'hospitalité à ces animaux qui salissent la ville et dépouillent la campagne.

« A Nancy, en effet, dans l'intérieur de la ville, les chèvres circulent sur les trottoirs et y laissent leurs ordures dans lesquelles on glisse.

Dans les faubourgs et aux environs, les chèvres dépouillent les haies, au grand désespoir des propriétaires qui se plaignent, mais en vain. Deux ou trois procès-verbaux ont bien été dressés ; mais ils n'aboutissent qu'à une condamnation à l'amende dont les chevriers se moquent et qu'ils ne paient jamais, n'étant pas solvables. Ne pourrait-on pas nous débarrasser de ces parasites, dont l'utilité est contestable, mais dont les dégâts sont faciles à constater ? »

Meurthe
Footoit

M. Maringer à Paris

Un de nos lecteurs nous communique la fantaisie suivante :

(*Par fil spécial, nous recevons les détails complets d'une entrevue du maire de Nancy avec le ministre de l'instruction publique*).

Le Ministre. — Enfin, c'est vous, mon cher Maringer. Vous avez reçu ma dépêche, n'est-ce pas ; j'eusse voulu, en personne, vous féliciter bien sincèrement ; grâce à vous, grâce à votre zèle, la bonne parole de la République a triomphé, la Grande laïcisatrice continue son œuvre. Bref, le lycée de filles a été voté.

A ce propos, je vous prierai, confidentiellement, de me donner, par écrit, le nom des 14 misérables qui se sont élevés contre le projet Leur affaire est claire.

Bravo, mon brave ! Vous êtes un pur, vous. Stéhelin m'avait déjà parlé de vous, c'est parfait. Au 14 Juillet, vous serez officier de la Légion d'honneur.

Mais qu'y a-t-il ? Vous semblez tout confit, seriez-vous trop modeste ? Parlez, mon cher, n'ayez pas de fausse honte, voyons, qu'y a-t-il ?

Le Maire. — M. le ministre, je ne sais si j'ose.

Le Ministre. — Mais allez donc, je suis sur des charbons ardents. L'élection de Gabriel serait-elle assurée ?

Le Maire. — Oh ! non.

Le Ministre. — Vos poubelles ne prendraient-ils pas ? Les chalets de nécessité péricliteraient-ils ? Voudriez-vous un surcroît de clientèle ?

Le Maire. — J'arrive au fait, monsieur le ministre, mais, auparavant, je vous demande l'autorisation de faire entrer mes compagnons.

Le Ministre. — Soit.

Le maire ouvre la porte, un huissier introduit deux commissionnaires publics chargés de paperasses qu'ils déposent sur le tapis.

(*Les commissionnaires sortent*).

Le Maire. — Ce sont, monsieur le ministre, les plans et devis des architectes que j'ai consultés.

Le Ministre. — Voyons un peu.

Ces messieurs s'agenouillent et examinent attentivement.

On discute tel et tel projet.

Le Maire. — Il nous faut, vous le voyez, M. le ministre, au moins 4,000 mètres, au lieu de 3,000 mètres prévus par le rapporteur, et encore n'y aura-t-il pas de cour pour nos élèves.

Ja'i bien pesé le pour et le contre, j'ai voulu concilier, autant que faire se peut, les intérêts républicains, et ceux de nos finances, eh bien, M. le ministre, impossible de faire quoi que ce soit. On avait prévu 230.000 fr. de dépenses ; nous en aurons pour 1,200,000 fr. ! pour construction en carton-pierre, avec poutrelles en zinc !

Le Ministre. — Eh bien ! vous reculez ?

Le Maire — Non pas, M. le ministre, vous connaissez trop mon républicanisme. Mais, nous sommes si pauvres !

Le Ministre. — N'est-ce que cela ? il s'agit de laïcisation, mon cher, comptez-vous pour rien les fonds secrets ? Cela ne vous suffit pas ?

Le Maire. — C'est que... nous n'aurons qu'un nombre très-restreint d'élèves, ce sera de l'argent à fonds perdu.

Nous en avons déjà trois inscrites, trois boursières. Nous en attendons encore deux. Cela nous ferait 5 élèves pour commencer. Ce n'est pas tout, nous avions à Nancy, 5 établissements laïques florissants, ils sont abandonnés, les institutrices ont été chercher fortune ailleurs. Et savez-vous où sont allées leurs élèves ? Aux Dominicaines, monsieur, sans compter le Sacré-Cœur, et la Doctrine chrétienne, l'Assomption, etc., etc. C'est le marasme, monsieur le ministre !

Le ministre furieux, fond sur M. le maire, armé de son coupe-papier.

Et voilà ce que vous avez fait ! Je retire mes félicitations. Vous serez révoqué aujourd'hui-même.

Nous voilà, grâce à vous, dans le pétrin, malgré la mort de Boulanger.

Il est joli, votre vote !

Vous voudrez bien, n'est-ce pas, me donner le nom des 15 qui ont tenu pour le lycée.

Soyez républicain, mais évitez l'idiotie.

Je demanderai à Février votre radiation des cadres de la Légion d'honneur.

Tirez vous de là, M. le maire. Je m'en tamponne le coquillard !

(*Le ministre s'en va*).

Presque
Footoit

Communication

On nous prie d'insérer la communication suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Un groupe d'entrepreneurs de la ville de Nancy vous serait reconnaissant d'insérer la note suivante dans votre estimable journal, pour protester contre les rabais considérables et assurément considérés comme exagérés par les hommes compétents pour les deux premiers lots de l'adjudication du 24 avril concernant les travaux d'aménagement des archives à l'hôtel de la Monnaie à Nancy.

» Dans l'intérêt de l'administration et aussi dans celui des entrepreneurs, M. l'architecte qui tient énormément à faire exécuter du beau et bon travail, devra être très exigeant en présence d'un rabais qu'il est impossible de faire pour permettre d'exécuter lesdits travaux dans les conditions qu'ils sont adjugés.

» Nous croyons aussi qu'il est utile de faire remarquer que les entreprises ont été divisées par lots pour qu'il n'y ait que les entrepreneurs de chaque corps de métier qui puissent être admis à les soumissionner.

» Chaque lot devrait donc être soumissionné par des entrepreneurs pouvant l'exécuter sans le sous-traiter.

» Les certificats de capacité pouvant servir pour le premier lot ne seraient pas valables pour les 2e, 3e, 4e, et 5e lots et réciproquement.

» Nous espérons que M. le préfet ne ratifiera pas l'adjudication du 24 avril en ce qui concerne le deuxième lot qui est adjugé à un entrepreneur de maçonnerie.

» L'adjudication par lots ayant été établie pour empêcher le trafic du sous-traitage avec des rabais énormes et que ces faiseurs d'affaires font supporter par leurs sous-traitants.

» Ces travaux sont exécutés pour la plupart dans les campagnes au détriment des entrepreneurs des villes qui paient cependant des patentes assez fortes.

« *Un groupe d'entrepreneurs.* »

PREMIÈRE ANNÉE. — N° 1. *PARAISSANT UNE FOIS PAR MOIS* 1er MAI 1893.

BULLETIN DES SYNDICATS

DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ORGANE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS

SIÈGE SOCIAL : Rue Clodion, 6, *NANCY*

Appel aux Ouvriers.

Quoi dire, si ce n'est d'en revenir toujours à parler de notre position dans la vie, à nous autres pauvres ouvriers, position qui tous les jours devient de plus en plus misérable, en attendant qu'elle ne soit plus tolérable et cela dans tous les corps de métier sans distinction.

A quoi cela tient-il ?

D'abord aux exigences et aux appétits de lucre de nos fabricants fin-de-siècle, qui, pour faire fortune en dix ans et moins si c'est possible, font argent de tout et de tous; pressurent, rognent et diminuent sans pitié leurs ouvriers.

Cela tient ensuite à l'indolence des ouvriers, qui ne veulent pas comprendre qu'isolés ils ne peuvent rien et qu'ils ne sont rien, que syndiqués ; groupés étroitement dans une même pensée de solidarité, ils peuvent tout. Donc, mes chers camarades, pensons bien à cela, réfléchissons, faisons-nous inscrire en masse dans nos syndicats respectifs, suivons-en les travaux et le développement avec persévérance, avec courage et quand tous nous ne ferons plus qu'un, alors seulement nous pourrons relever la tête et espérer obtenir par notre attitude calme, l'approbation de tous les honnêtes gens ; forcer les pouvoirs publics, nous qui serons la force et qui sommes le droit à s'occuper sérieusement et par tous les moyens possibles, d'améliorer le sort de la Classe Ouvrière, qui depuis des siècles travaille à la prospérité et à la gloire de la Patrie, sans jamais avoir été l'objet d'un sérieux instant de sollicitude.

Voilà camarades, la seule façon d'envisager et de résoudre la question sociale en ce qu'elle nous touche : montrons que nous ne sommes pas un troupeau ; mais une phalange bien disciplinée, bien serrée et surtout bien décidée à vaincre.

Vive l'Union dans les Syndicats !!!

F. S.

Fête du 1er Mai

Les Chambres syndicales ouvrières de Nancy invitent tous les travailleurs à assister à une

CONFÉRENCE

qui sera faite le lundi 1er mai, à huit heures du soir, Salle Poirel, par les députés Barrès et Gabriel.

Un punch sera servi à l'issue de la conférence, dans une des galeries.

Le prix d'entrée pour la conférence est fixée à 15 centimes.

La carte du punch (prix 80 centimes) donne droit à la conférence.

Les personnes qui désireront assister au punch, trouveront des cartes à la Société de Consommation, rue Clodion.

Le punch sera servi par M. Neveu, café Victor Hugo.

On trouvera des cartes-punch, à l'entrée de la Salle Poirel.

Une victoire ouvrière

Les ouvriers pipiers de St-Omer ont remporté la victoire.

Après une lutte de sept semaines et grâce aux précieux concours des camarades travailleurs de la France, ils ont triomphé dans leurs revendications.

Sur un seul point ils ont fait une concession ; ils se sont contentés de 5 0/0 d'augmentation au lieu de 10 0/0 qu'ils réclamaient tout d'abord.

Sur tout le reste, leurs revendications reçoivent satisfaction. Et non seulement la victoire matérielle leur est acquise ; non seulement ils obtiennent 5 0/0 d'augmentation, le marquage de leur travail et le contrôle des pipes mauvaises ; le renvoi d'un contre-maître, la signature du tarif, la rentrée de tous les camarades et la reconnaissance de leur syndicat, ce que les ouvriers cordonniers de Nancy étant en grève n'ont pas su obtenir, mais au point de vue moral la victoire est plus grande encore.

Regardés et traités jusqu'ici comme des bêtes, ils seront désormais traités en hommes, ils sont protégés par un syndicat qui, à l'avenir, traitera de leurs différents de puissance à puissance, car il faut le dire, tous sans exception se sont fait syndiquer au lendemain de la reprise du travail.

La campagne dans cette grève qui a été menée par un cordonnier de nos amis a frappé tous les esprits, l'effet en a été considérable non seulement à St-Omer mais encore dans toutes les villes qui ont suivi cette lutte avec intérêt ou l'autoritarisme patronal personifié en M. Audebert et secondé par toutes les forces des pouvoirs publics, a été vaincu. Cette défaite qu'ont subi tous les partis coalisés contre les pipiers, aura été féconde en enseignements, et portera ses fruits. Le monde patronal le sait... et les ouvriers aussi.

C'est pourquoi j'adresse ces quelques lignes aux ouvriers nancéiens, afin de leur faire comprendre les bienfaits des syndicats professionels.

Car si les camarades de St-Omer ne s'étaient pas groupés autour des bannières syndicales, il est plus que certain qu'ils n'auraient pas triomphé.

Allons camarades de Nancy, secouez votre indifférence et venez tous dans les syndicats, et le jour où vous aurez fait cette chose, vous serez les maîtres et tous ensemble nous crierons :

Vive la Révolution Sociale.

L. H.

Loi relative à la création des Syndicats professionnels

Article premier. — Sont abrogés la loi des 14-27 juin 1791 et l'art. 416 du Code pénal. Les art. 291, 292, 293, 294 du Code pénal et la loi du 18 avril 1834, ne sont pas applicables aux Syndicats professionels.

Art. 2. — Les Syndicats ou Associations professionnels, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes, concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement, sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 3. — Les Syndicats professionnels ont exclusivement pour objet, l'étude et la défense des intérêts économiques, commerciaux et agricoles.

Art. 4. — Les fondateurs de tout Syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux, qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction. Ce dépôt aura lieu à la Mairie de la localité où le Syndicat est établi, et à Paris à la Préfecture de la Seine. Ce dépôt sera renouvellé à chaque changement de la direction ou des statuts. Communications des statuts devra être donné par le Maire ou le Préfet de la Seine au Procureur de la République. Les membres de tout Syndicat professionnel, chargés de l'administration ou de la direction de ce Syndicat, devront être Français et jouir de leurs droits civils.

Art. 5. — Les Syndicats professionnels, régulièrement constitués d'après les prescriptions de la présente loi, pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts, économiques,

industriels, commerciaux et agricoles. Ces unions devront faire connaître, conformément au deuxième paragraphe de l'art. 4, les noms des Syndicats qui les composent. Elles ne pourront posséder aucun immeuble, ni ester en justice.

Art. 6. — Les Syndicats professionnels de patrons ou d'ouvriers auront le droit d'ester en justice. Ils pourront employer les sommes provenant de cotisations. Toutefois, ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui seront nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques, et à des cours d'instruction professionnelle. Ils pourront, sans autorisation, mais en se conformant aux autres dispositions de la loi, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites. Ils pourront librement créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail, ils pourront être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité. Dans les affaires contentieuses, les avis du Syndicat sont tenus à la disposition des parties qui pourront en prendre communication et copie.

Art. 7. — Tout membre d'un Syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'Association, nonobstant toute clause contraire, mais sans préjudice du droit pour le Syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante.

Toute personne qui se retire d'un Syndicat, conserve le droit d'être membre des Sociétés de secours mutuels et de pension de retraite pour la vieillesse, à l'actif desquelles elle a contribué par des cotisations ou versements de fonds.

Art. 8. — Lorsque les biens auront été acquis, contrairement aux dispositions de l'art. 6, la nullité de l'acquisition ou de la libéralité pourra être demandée par le Procureur de la République ou par les intéressés. Dans le cas d'acquisition, à titre onéreux, les immeubles seront vendus et le prix en sera déposé à la caisse de l'Association. Dans le cas de libéralité, les biens feront retour aux disposants ou à leurs héritiers ou ayants-cause.

Art. 9. — Les infractions aux dispositions des art. 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente loi, seront poursuivies contre les directeurs ou administrateurs des Syndicats, et punis d'une amende de 16 à 200 fr. Les tribunaux pourront en outre, à la diligence du Procureur de la République, prononcer la dissolution du Syndicat et la nullité des acquisitions d'immeubles, faites en violation des dispositions de l'art. 6. Au cas de fausse déclaration relative aux status et aux noms et qualités des administrateurs ou directeurs l'amende pourra être porté à 500 fr.

Art. 10. — La présente loi est applicable à l'Algérie. Elle est également applicable aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Toutefois, les travailleurs étrangers et engagés sous le nom d'immigrants ne pourront faire partie des syndicats. La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 mars 1884,
Jules GRÉVY.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

UN GRAND SEIGNEUR

Monsieur X... doit-être content, il savoure sa vengeance de la même façon qu'un oiseau de proie qui vient de croquer des oiselets. Renfermé dans son hôtel de la place Saint-Jean dont les fenêtres sont toujours closes, comme un hibou qui craint la lumière, ce vilain guigne médite-t-il encore quelque mauvaise farce, rumine-t-il quelque base vengeance ou n'ose-t-il plus sortir de son palais. De ce palais qu'il a fait bâtir pour étaler aux yeux du public scandalisé, son luxe insolent, qu'il a fait bâtir non pour faire travailler les ouvriers, mais pour montrer au public sa grossière opulence et pour flatter son orgueil, car il est orgueilleux ce youtre, mais orgueilleux de cet orgueil bête de sémite particulier à sa race, de cet orgueil qui aime à parader, à étaler ses bijoux, ses chiens, ses chevaux.

Qui ne l'a rencontré, dans les rues de notre ville, ce vilain mal bâti avec ses pieds longs et plats, ses jambes grêles et en manches de veste sur lesquelles est juché un postérieur énorme. Il n'ose plus sortir depuis que l'autre jour des gamins jouant dans la rue, s'écrièrent en chœur en apercevant sa figure peinte au vermillon et le montrant au doigt : « oh là là ! voilà-t-il un type qui n'est pas beau. » Il va à ce qu'il paraît se réfugier à la campagne, pour éviter les quolibets des gamins et le regard des honnêtes gens, l'on nous dit qu'un hôtelier de la ville est en marché avec lui pour acheter son hôtel, afin d'en faire un café-restaurant. Le café-restaurant du *Bœuf à la mode*.

P. S. — Nous promettons à M. X... de l'éreinter chaque fois que paraîtra notre bulletin.

Congrès international des Cordonniers en 1893, à Zurich

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Rapport des pays ;
2. Fondation d'un secrétariat international ;
3. Statistique ;
4. Règlement de l'état de secours de voyage ;
5. Règlement de placement et des auberges ;
6. Position dans l'état de grève ;
7. La presse du métier ;
8. Introduction d'une journée normale du travail et abolition du travail aux pièces ;
9. Le travail des femmes dans notre industrie ;
10. Meilleures relations entre les ouvriers et ouvrières de la pratique et de la confection.
11. Edition d'une liste dans toutes les organisations du métier.

Chers collègues de toutes les Nations ! Nous vous prions, de bien vouloir prendre position dans cet ordre du jour provisoire et de nous transmettre le plus tôt possible, vos propositions, ainsi que le nombre de délégués, pour que nous puissions les fixer et publier à temps.

Aussi nos collègues américains viennent de saluer notre Congrès et promettre d'y faire leur possible.

Nous ferons connaître la date du Congrès en même temps que l'ordre du jour fixé (vers fin mai) ou plus tôt. En attendant une active participation de tous les pays.

Recevez nos salutations fraternelles, etc., etc.

Le Comité du Congrès international des Cordonniers.

Toutes les lettres et demandes doivent être adressés à Emile SCHONBUCHER, cordonnier, *Zwinglistrasse*, 22, *Zurich, III.*

Tous les organes ouvriers sont priés de reproduire ce présent appel.

LES OUVRIERS ÉTRANGERS

Nous lisons dans l'*Immeuble et la Construction dans l'Est*.

Comme il y a six ans au Conseil général de Meurthe-et-Moselle, la question des ouvriers étrangers a été soulevée par un conseiller ouvrier au Conseil municipal de Nancy, à l'occasion de la rédaction d'une clause des cahiers des charges des adjudications futures. Moins net que le Conseil général de 1887, le Conseil municipal de Nancy, de 1893, n'a pas voté l'exclusion absolue des ouvriers étrangers dans les travaux publics de la Ville. Quatre voix seulement ont soutenu la proposition de M. Lacour, ouvrier peintre, et la majorité s'est rangée à l'amendement de M. Gaudchaux-Picard, permettant aux adjudicataires d'employer 10 0[0 d'ouvriers étrangers.

Cependant, les désagréments électoraux de M. Larcher, l'avocat des étrangers au Conseil général, avaient formellement démontré le sentiment du suffrage universel sur cette question; nos élus du Conseil municipal devaient suffisamment se rappeler l'opinion publique de leurs mandants et la netteté impérative de leurs votes bruyamment manifestées dans les deux élections d'où fut écarté Me Larcher ; ils devaient surtout ne pas oublier leur propre programme municipal.

Mais des arguments pareils à ceux invoqués par le blackboulé de 1888 ont été soutenus au Conseil municipal et au nom des besoins soi-disant impérieux de l'industrie des travaux ; une trentaine de membres sur trente-six ont refusé de protéger l'ouvrier français contre la concurrence désastreuse de l'ouvrier italien, allemand, belge et suisse, qui vient travailler chez nous et partager avec lui un pain déjà si dur à gagner.

Par une contradiction inexplicable, les défenseurs de l'admission des ouvriers étrangers dans nos chantiers arguent de leur désintéressement électoral ; ils disent qu'il ne faut pas leurrer les ouvriers d'un vain espoir ; ils affirment qu'on ne peut se passer de l'étranger pour certaines spécialités du bâtiment, et pour les grands travaux publics et c'est ainsi qu'ils témoignent de leur dévouement à la classe ouvrière de la construction, en lui décernant un certificat d'infériorité, comme qualité et comme nombre.

Jusqu'à ce qu'il ait été prouvé, ce qui n'a jamais été fait, que les Français en général et que les ouvriers du bâtiment en particulier ne peuvent suffire aux exigences des chantiers publics et particuliers, nous soutiendrons que les ouvriers étrangers doivent être absolument exclus des travaux de nos Administrations françaises.

∴

Et d'abord il nous a semblé que le Conseil municipal de Nancy n'était pas du tout préparé à la question, puisque ce n'est qu'incidemment et à propos d'un article perdu dans un cahier des charges soumis à sa délibération, que la question des ouvriers étrangers est venue sur le tapis. Ensuite le conseil se trouvait inopinément dans une assez critique posture pour discuter une semblable proposition de protection du personnel national, sous la présidence d'un maire d'origine étrangère, qu'il avait investi lui-même de la plus élevée magistrature d'une cité française. Nous ne voulons en rien toucher à la personne de M. Maringer, maire de Nancy, qui n'a contre lui que cette infériorité d'être né à Luxembourg, largement compensée par tous les mérites personnels et pour toute l'honorabilité qu'exige sa haute fonction ; mais nous voulons seulement faire remarquer que si les étrangers étaient moins facilement accueillis chez nous, ils ne prendraient pas tant de places que nos compatriotes pourraient aussi bien remplir.

Enfin, s'il a été un temps où nous pouvions avec plus de laisser-aller, ouvrir nos commerces et nos industries aux étrangers, les moments d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes, maintenant que déjà trop de concurrence se rencontre dans toutes les branches du travail ; maintenant que le français plus instruit est capable de faire davantage et mieux ; maintenant que tant d'étrangers sont nos ennemis ; maintenant enfin, que de grandes misères et des charges bien lourdes accablent tant de nos nationaux, dans les villes et dans les grands centres.

Il est très possible que l'admission des étrangers sur nos chantiers et dans nos usines soit encore nécessaire ; mais pourquoi ne pas essayer de l'empêcher ? pourquoi l'affirmer dans des Assemblées élues et faire ainsi un appel officiel aux ouvriers du dehors ? Pourquoi surtout leur faire une réclame publique et dire par exemple que nous ne pouvons nous passer d'eux, pour les terrassements, les maçonneries, les enduits, les mosaïques, les pavages, la vitrerie, le badigeonnage, etc., etc. ?

Eh bien, rien n'est plus faux, nous avons chez nous tous les corps d'états représentés par des indigènes. Tout au plus quand les grands travaux militaires ont été exécutés, a-t-il fallu des italiens comme terrassiers et comme maçons ; mais pour toutes les autres branches de la construction, le personnel français aurait suffi et, en supposant que des spécialités étaient moins connues, au lieu d'appeler des étrangers, il aurait mieux valu former des ouvriers chez nous, au besoin par des primes qui auraient été bientôt couverte; par un prompt et suffisant apprentissage car, on ne peut refuser aux Français une intelligence primesautière qui les rend vite industrieux et habiles dans toutes sortes de parties.

∴

Du reste, dans un combat comme celui-ci, pourquoi, avant tout, ne pas consulter les intéressés, c'est-à-dire les ouvriers français eux-mêmes? Un de nos confrères, à la suite du vote émis par le Conseil municipal de Nancy a fait une enquête, dit-il, auprès des architectes et auprès des entrepreneurs. Pour que son travail, très intéressant du reste, ait toute sa portée, il lui manque l'opinion des ouvriers. Il est en effet, facile à des architectes, de dire qu'on ne peut se passer par exemple, des vitriers italiens, parce que sur le nombre de ceux qui sont établis en France, la moitié sont d'origine italienne ; ils peuvent également croire qu'il n'y a pas de mosaïtes français parce que ceux qui travaillent chez nous sont également italiens; et de même pour les paveurs parcequ'il a plu autrefois à des entrepreneurs de pavages de n'occuper que des belges.

Il est facile aussi à des entrepreneurs de dire que pour les maçons et les terrassiers, on ne peut compter que sur les italiens parce que certains d'entr'eux ne s'occupent guère de leur personnel et que, quand ils ont besoin d'ouvriers, ils n'ont qu'à s'adresser à un italien qui connait les troupes de passage et qui en amène des douzaines sur le chantier à la première demande.

Mais les architectes aussi bien que les entrepreneurs peuvent-ils assurer que leur préoccupation a toujours été éveillée sur la nécessité de ne choisir des ouvriers étrangers, qu'à défaut d'ouvriers locaux, ou au moins français? Ont-ils seulement en présence de plusieurs offres sensiblement approchantes, eu la pensée de favoriser pour quelques centimes près, les fournisseurs et la main-d'œuvre de nos nationaux? Non, il est impossible de croire que si cette préoccupation, cette pensée de nationalité, leur avait traversé l'esprit, et qu'ils s'en soient expliqués à leurs clients, ceux-ci ne se soient pas laissés aller à de légers sacrifices d'argent.

Et c'est ainsi qu'architectes, entrepreneurs et particuliers se sont laissés entraîner par insouciance, à occuper des étrangers sans avoir épuisé suffisamment les éléments du pays. Mais aussi il y a de la faute des intéressés eux-mêmes qui trop fiers et moins obséquieux que les étrangers, reculent devant des démarches et des offres de services que ces derniers multiplient sans discrétion jusqu'à une obsession perpétuelle qui leur fait enlever certaines affaires à force d'insistances répétées.

En définitive, un mot d'ordre devrait diriger tous nos actes et il devrait être celui-ci : La France aux Français ; et tant que nous le pourrons tous, d'abord les autorités officielles, et ensuite les particuliers.

∴

En effet, est-il besoin de tant discuter une question pareille ? Pour nous, il n'y a pas d'explications qui pourraient nous convaincre, ou même nous faire hésiter ; toutes les raisons, ici, sont impuissantes devant le sentiment qui nous domine : pas d'étrangers en rien ni pour rien chez nous, voilà tout. Que les italiens, les allemands, les suisses, les belges et les luxembourgeois qui veulent venir gagner leur vie chez nous, se fassent naturaliser, qu'ils nous donnent des gages de leur amour pour la France, en abandonnant leur pays d'origine sans espoir de retour ; qu'ils partagent nos charges et nos sentiments en venant partagar nos avantages et nos ressources ; qu'ils commencent surtout à servir notre drapeau ; et alors, quand ils agiront comme des Français, nous les traiterons en amis.

Mais s'ils ne viennent chez nous que pour gagner de l'argent ; s'ils ne doivent que prendre un partie de notre patrimoine national, intellectuel et matériel ; s'ils ne comptent que sur les profits de leur séjour en France sans vouloir en risquer les pertes ou en supporter les sacrifices, ne les aidons pas dans leurs calculs, ne leur permettons pas de prendre le travail et la place de nos compatriotes. Car si le seul but n'est que d'être matériellement plus heureux, si c'est le seul désir du bien être seul qui les dirige, savons-nous si pour pouvoir mieux nous concurrencer, ils ne reçoivent pas pour compenser leurs exigences, des subsides de leurs gouvernements, intéressés à nous noyer de sujets et de patriotes qui agiront chez nous et sur nous, ou bien les soutiendrons en cas de conflits, les aideront dans leur attaques, ou bien les guideront, ou les recevront en cas d'envahissement.

Du moment que l'intérêt seul les guide ces nombreux étrangers, ouvriers ou même bourgeois, n'ont aucun scrupule et ne reculeraient pas devant l'avantageuse alternative de servir, d'un côté, leurs pays d'origine, en vivant heureux en même temps, dans leur pays d'adoption. Quand on compte en France des étrangers par millions, des italiens et des allemands par centaines de mille, pouvons-nous compter sur notre sécurité nationale ? ne pouvons-nous pas redouter le néfaste concours de tant d'individus, sinon des ennemis, du moins forcément des embarras ?

∴

A ceux qui prétendent, à ceux même qui prouvent qu'il est impossible que nous nous passions des ouvriers étrangers, pour beaucoup de parties et spécialement pour les grands travaux et les travaux de bâtiments, nous répondrons par un exemple historique qui démontre que précisément le besoin, même le plus impérieux n'est pas une raison ; que si, pour un motif ou pour un autre, on ne pouvait plus avoir une chose, il faudrait bien s'en passsr, ou bien s'ingénier pour se la procurer autrement.

Au commencement du siècle, lors des guerres de l'empire, Napoléon Ier voulut réduire la puissance et l'orgueil de l'Angleterre, la plus tenace et la plus redoutable ennemie de la France et de son gouvernement de fortune. Moins habile sur mer que sur terre, avec une marine qui n'était pas comparable à sa victorieuse armée de terre, l'Empereur désespérait de vaincre la perfide Albion par les armes. Alors le maître du monde décréta *le blocus continental* qui défendait aux navires anglais d'aborder en Europe, d'y prendre part à la guerre et au commerce. Ne pouvant pas la battre, il voulait la ruiner.

L'Europe, ainsi, devait se suffire à elle-même et ne plus recevoir, surtout des Indes, ces marchandises anglaises qui faisaient la fortune des îles britanniques ; le sucre de cannes, notamment, ne pouvait plus arriver, et le continent souffrait de la privation absolue de ce produit, déjà indispensable à l'alimentation et à la médication ; c'était un véritable besoin essentiel qu'on ne pouvait plus satisfaire.

Alors, Napoléon, que rien n'arrêtait, pas plus dans ses désirs que dans ses actes, « exigea que les savants trouvassent du sucre artificiel pour remplacer le sucre naturel des cannes indiennes ». C'était exiger un miracle. Eh ! bien, ce miracle se produisit.

Les savants répétèrent des expériences qu'on ne regardait alors que comme des études de cabinet ; ils créèrent des usines, fondèrent des écoles, et le sucre des colonies anglaises fut supplanté par un sucre français qui fut l'objet de florissantes industries, et mis à la portée de la consommation si considérable de nos jours.

Ah ! bien, la prohibition, a, en définitive causé un peu plus tard une abondante production indigène.

∴

Un autre exemple, celui-ci plus modeste, plus à la portée de tous, rentrant tout à fait dans notre spécialité du bâtiment.

Vers 1878, on ne pratiquait pas encore à Nancy, le ravallement de la pierre de taille exécuté une fois le bâtiment construit ; on taillait toute la pierre sur chantier et on ne la mettait en œuvre que terminée, un ragréage d'ensemble raccordait

les parements et les profils ; enfin on ne posait pas toute la pierre d'un bâtiment seulement épannelée pour ensuite la ravaler comme maintenant jusqu'à la dernière perfection.

Nous construisions alors l'hôtel de M. Maillard, rue Lepoix, sous la direction de M. Genay, architecte. Le propriétaire exigea le ravallement après coup, comme à Paris ; cependant nous ne connaissions pas de ravaleurs, ni à Nancy, ni dans le pays. Mais apprenant que des ravaleurs parisiens, travaillaient à Bar-le-Duc, nous les fîmes venir, nous traitâmes avec eux, en ayant soin de leur faire embaucher quelques-uns de nos meilleurs et plus intelligents tailleurs de pierre. Ceux-ci apprirent bien vite le ravallement, en voyant travailler leurs confrères parisiens, et en travaillant avec eux. Ce fut le seul bâtiment ravalé par des étrangers, tous les autres furent exécutés par nos ouvriers nancéiens, qui devinrent tellement habiles que maintenant l'usage s'est généralisé à Nancy de ne plus qu'épanneler la pierre de taille, pour faire entièrement le ravallement après coup sur le tas.

Voilà donc encore nos ouvriers débarrassés d'une concurrence étrangère ; ils suffisent largement à la besogne et à la perfection des ouvrages.

Eh bien, ne pourrait-il pas en être de même pour une infinité de travaux pour lesquels il n'y aurait à faire que de légers sacrifices d'apprentissage que pourraient se partager les clients, les patrons et les ouvriers, surtout, qui sont les plus intéressés à lutter contre la concurrence étrangère.

Serait-il rien de plus facile, par exemple, à des maçons intelligents que de supplanter ces enduiseurs, tyroliens ou autrichiens pour ne pas dire allemands, qui se sont faits chez nous, un monopole des crépis et des enduits, et qui, sous prétexte d'une spécialité, exploitent les entrepreneurs en prenant le pain des maçons français.

(*à suivre.*)

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur, je vous serais bien obligé si vous vouliez accorder à ces quelques lignes la publicité dans les colonnes de votre estimable journal.

Samedi 15 avril, à 8 heures et demie du soir, était réunie dans la salle Poirel la Ligue Syndicale du commerce, sous le patronage des sénateurs et des députés de Meurthe-et-Moselle. Heureux ceux qui ont eu la bonne inspiration d'assister à cette conférence. Nous avons constaté, coopérateurs dévoués à l'œuvre commune, que la grosse question à l'ordre du jour était le moyen d'arrêter le mouvement coopératif, et d'adopter un impôt proportionnel des patentes.

Le député de la deuxième circonscription de Nancy sentant le terrain un peu brûlant, avait, dès l'ouverture de la séance, cédé à son voisin de droite le soin d'attaquer la coopération et s'est contenté de traiter la question des patentes.

M. Cordier critique les sociétés coopératives qui, finalement, dit-il, finissent toujours par la suite à faire acte commercial. Vous oubliez, Monsieur le député, que pour être consommateur à une Société de consommation, il faut au préalable avoir fait un versement à la Société. Une fois ce versement opéré, vous devenez adhérent ou actionnaire (si c'est le dixième de l'action), et la Société en retour vous délivre des marchandises, mais à ses Membres seulement détenteurs du petit livret de sociétaire et timbré du sceau de la Société. La loi du 27 juillet 1867, qui régie ces associations, avait prévu ce cas, et l'amendement que vous et vos amis présentez à l'article 28 de la nouvelle loi a toujours existé dans la loi de 1867. Vous remplacez l'ancien par du nouveau en paroles seulement et non en principe, et la farce est jouée. Or vous êtes en erreur complète de croire qu'une société de consommation t enterait de devenir commerciale, et je suis très heureux que la Chambre des députés n'ait pas votre manière de voir, car après vous avoir entendu l'on serait porté à croire que c'est par une patente écrasante que vous voudriez voir ces Sociétés passer de vie à trépas.

Il y a une autre plaie sociale que vous avez oublié de faire entendre à votre auditoire, c'est le moyen au petit commerçant de faire face à ses affaires en supprimant le crédit.

Le crédit est onéreux pour celui qui malheureusement s'en sert. Car il arrive souvent par le crédit que l'on dépense plus que l'on ne dépenserait argent comptant. On laisse par exemple, 5 fr. en arrière la première quinzaine, et on ne s'en rend compte généralement que lorsqu'il faut payer. Ah diable, mais je ne croyais pas avoir tant dépensé. La 2e, on laisse 10 fr. au lieu de 5 francs et ainsi de suite jusqu'à ce que la somme arrive à plusieurs centaines de francs. Récriminations du commerçant qui voudrait rentrer dans ses fonds et le consommateur est serré à la gorge par ce crédit qui lui devient plus difficile de s'acquitter s'il est honnête, et qui le fait végéter des longs mois dans une noire misère, accusant la vie de cette état de chose, tandis qu'il n'y à qu'un ennemi, le crédit.

Le commerçant de son côté est aussi la dupe du crédit, son argent ne rentre pas comme il le voudrait, ce qui lui permettrait d'acheter ses marchandises au comptant avec escompte, tandis qu'il achète toujours au paire à 90 jours, il pert donc cette escompte qu'à la fin de l'année, il devrait chiffrer en bénéfices nets.

Par le crédit, il perd ses créances douteuses (et l'on sait dans le petit commerce si ça arrive souvent) qu'il passe aux profits et pertes, créances qu'il devrait encore encaisser et qui lui permettrait bien des fois de soutenir la concurrence, d'abaisser ses prix de vente et ne plus l'obligé de majorer ses marchandises à 20, 30 0/0 et quelquefois plus pour compenser ce compte profits et pertes.

Voilà, Monsieur, le mal, il faut donc, à mon point de vue, porter en tête des revendications commerciales, suppression du crédit. Ce n'est pas aux législateurs qu'il faut demander cela, mais à vous, commerçants de Nancy, il ne suffit que de vous entendre et de vouloir, et vous aurez, consommateurs et commerçants, fait un grand pas dans la transformation sociale, celle qui doit en ce moment préoccuper tous les esprits.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, nos sincères salutations.

Un groupe de coopérateurs.

CANDIDATURE SOCIALISTE

On nous annonce que le citoyen Turinaz, évêque de Nancy, posera sa candidature aux prochaines élections législatives. Le fougueux prélat se porterait comme candidat socialiste. Mâtin, un évêque socialiste, voilà qui n'est pas banal. Pas étonnant, le pape l'est aussi.

La liberté des canards

Notre Conseil général vient de proclamer la liberté des canards, nous en profitons pour lancer le nôtre, donc nagez canards, notre Conseil général veille sur vous, seulement le nôtre ne sera pas tendre et sera difficile à digérer.

PLUS DE CHAUVES!

Repousse certaine à tout âge.
CROISSANCES ÉTONNANTES de CHEVEUX
produites sur des Hommes et des Femmes
Arrêt immédiat des chutes par la
POMMADE OCULIVE LECHAUX
pommade hygiénique, régénératrice,
qui supprime les teintures, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures. — Milliers de certificats et attestations
Envoi franco contre 1 fr. mandat ; 2 pots 2f, 240
Paris LECHAUX, Ph.ien-Ch.ste, r. Ste-Catherine, 114, Bordeaux

PARIS

GRANDS MAGASINS DU
Printemps
NOUVEAUTÉS
Envoi gratis et franco
du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à
MM. JULES JALUZOT & Cie
PARIS
Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.
Expéditions franco à partir de 25 fr.

LOUIS POYET
DESSINATEUR-GRAVEUR
PARIS-17 RUE DU LOUVRE EN FACE L'HÔTEL DES POSTES
Ateliers de Dessins, Gravures & Clichés
POUR LA MÉCANIQUE GÉNÉRALE
Appareils électriques, scientifiques & industriels
ILLUSTRATIONS DE LIVRES
Publications, Albums, Catalogues, Prix-Courants
Vues d'Usines, etc., etc.
— Ci-devant 5, rue de Provence —

Le Gérant, LEON MOUGIN.

Nancy. — Imprimerie A. VOIRIN et L. KREIS.

Les rues non classées

L'*Impartial* a reçu la lettre suivante :

Nancy, le 29 avril 1893.

Monsieur le rédacteur,

Rentrant de voyage, je prends tardivement connaissance d'une lettre en patois parue dans votre journal le 27 du courant, et dans laquelle on me prend à partie.

Je n'ai certainement pas la prétention d'avoir résolu la question des rues non classées, mais j'ai le droit légitime de vous prier de constater que, à diverses reprises, dans les séances de la commission des travaux, j'ai appelé l'attention de mes collègues sur la nécessité de faire quelque chose pour ces rues, et lundi dernier, en séance publique, j'ai déposé une demande tendant à ce qu'une somme fixe soit affectée chaque année, sur le budget, à la mise en état et au classement de ces voies. J'ai toutes raisons d'espérer que cette demande sera favorablement accueillie.

Je vous prie de publier cette lettre et d'agréer mes empressées civilités.

PELTIER,
conseiller municipal.

En reproduisant cette lettre, il nous paraît utile de rappeler en quels termes, à la séance de lundi, M. Peltier s'est exprimé, car ce passage de la séance avait été fort écourté dans le compte rendu. Voici ce qu'a dit M. Peltier :

« S'il est une question, qui en ce moment passionne l'opinion publique, c'est assurément celle des rues nouvelles non reconnues.

Vivant au milieu d'un quartier où ces rues sont très nombreuses, j'entends tous les jours les doléances de leurs habitants, qui, de bonne foi, ont acheté des terrains y aboutissant, ont construit et n'ont pas été peu surpris d'apprendre plus tard que ces rues étaient la propriété de leurs vendeurs et non de la ville : spéculateurs peu scrupuleux qui ont promis monts et merveilles, mais qui se sont retirés juste à point pour que les rigueurs et la justice de l'arrêté municipal du 20 décembre 1888, ne les atteignent pas.

Sans conteste, il est certain qu'une partie de ces rues sont dignes d'intérêt. Si l'initiative privée ne les avait pas faites, la ville, en présence de son accroissement toujours constant, aurait été obligée d'y pourvoir, en en créant elle-même ; de plus belles, peut-être, mais à grands frais.

Ces rues ont contribué beaucoup à l'augmentation de la population. Que d'employés, de fonctionnaires civils et militaires, las d'un service toujours pénible sont venus peupler ces rues nouvelles en prenant leur retraite, afin de pouvoir un peu respirer l'air qui souvent leur a fait défaut, lorsqu'ils étaient forcés, pour leur travail, d'occuper un étroit et peu commode logement dans l'intérieur de la ville.

Que de petits rentiers, anciens commerçants pour la plupart, s'en viennent construire eux aussi une petite maison où ils trouvent toutes les commodités désirables !

Croyez-vous, messieurs, que si Nancy s'était complu dans son ancien rayon, ces personnes, avides d'air et d'espace, seraient restées dans l'intérieur de la ville ? Non, pour la plupart elles seraient allées chercher dans les campagnes et petites villes voisines, un asile, qu'elles ne pouvaient trouver ici ; d'où, je conclus que la création de ces rues nouvelles a contribué pour beaucoup à l'augmentation du nombre des habitants de notre cité, augmentation qui a rejailli, sur le produit de notre octroi et de nos impôts et nous donne tous les ans des excédents de recettes fort appréciables.

En échange, nous leur devons bien quelque chose, les habitants propriétaires riverains de ces rues savent fort bien que la ville ne peut ni ne doit faire le jeu des spéculateurs. Aussi pour la plupart que demandent-ils ? Simplement que nous les aidions.

Pour cela je demande à l'administration municipale de bien vouloir reprendre la question en la soumettant à une commission spéciale que le conseil voudra bien nommer, ou, à défaut, que les commissions compétentes (travaux et finances) s'en occupent.

Avant toutes discussions, permettez-moi, messieurs, de vous donner mon avis.

Pour arriver à un bon résultat il faut de l'argent. Je proposerais donc que le conseil votât tous les ans, lors de la discussion du budget, une somme de 30 à 40,000 fr. pour donner en subvention aux propriétaires d'une même rue, qui s'engageraient tous sans exception à payer les deux tiers de la mise en état de leur rue, l'autre tiers étant la part de la ville.

Pour mener à bien ce projet, la ville ferait faire ces travaux, sous la direction de ses employés et avec le concours de ses entrepreneurs.

Afin d'éviter tous ennuis ou contestations, les travaux d'une rue ne commenceraient qu'après le versement à la caisse du receveur municipal, de la part de chacun des riverains, part qui serait fixée par un devis dressé par M. l'ingénieur directeur de la voirie.

Si cette question est tranchée affirmativement je déposerai immédiatement entre les mains de la commission compétente, une demande déjà ancienne de plusieurs mois faite par tous les habitants de la rue Lothaire II (anciennement du Petit-Loup) afin que cette rue garde sa priorité.

On sait que, après une discussion où M. Lombard a développé les avantages qui résulteraient pour les propriétaires de se former en syndicat — le conseil municipal a voté une première somme de 25,000 fr., à prendre sur les crédits affectés aux grands travaux.

Le 1er mai à Nancy

A notre connaissance, aucun atelier n'a chômé à l'occasion du 1er mai, lundi, à Nancy.

Le punch-conférence de la salle Poirel

Le soir, dès huit heures moins le quart, de nombreux groupes d'ouvriers se dirigeaient vers la salle Poirel où devait avoir lieu la conférence que nous avons annoncée. Quelques agents de police se tenaient aux abords. A l'entrée, on percevait la somme de 15 centimes. Une douzaine de commissaires, pris parmi les membres des syndicats, étaient chargés de la police de la salle.

A huit heures un quart, 400 personnes sont présentes, dont quelques dames. L'assemblée est d'humeur joyeuse ; on discute gaiement, on rit bruyamment. A huit heures et demie 600 auditeurs sont dans la salle. A ce moment on apporte sur la scène une table pour les membres de la presse. Les journalistes qui avaient déjà pris place sur les banquettes se dirigent vers la scène. Ils sont accueillis par une salve d'applaudissements et de nombreux cris de : « Vive la presse ! »

A huit heures quarante, les députés boulangistes font leur entrée. Ils sont accueillis par des applaudissements. 700 personnes environ sont présentes alors.

Le bureau est ainsi composé : MM. Guichon, président du syndicat des menuisiers, président ; Mosser, président du syndicat des ouvriers en limes ; Zinard, vice-président du syndicat des cordonniers ; Mutelet, président du syndicat des tailleurs de pierres et maçons, assesseurs.

M. Gabriel est comme à l'ordinaire, tout vêtu de noir. Quant à M. Barrès, il arrive sur la scène avec son traditionnel petit veston et ses habituels souliers vernis. Un pardessus noir recouvre ce léger costume. M. Barrès a remplacé cette fois son légendaire chapeau melon par un superbe haut de forme tout luisant neuf.

M. Guichon ouvre la séance. Il dit que la Fédération des syndicats avait invité plusieurs orateurs socialistes autres que MM. Barrès et Gabriel, mais ces orateurs n'ont pu venir ; il annonce que la présidence d'honneur est dévolue au proscrit Rochefort. (Bravos.) M. Guichon recommande le calme et donne la parole au citoyen Barrès, député.

* * *

Le discours de M. Barrès a brillé par le décousu et les répétitions. L'idée maîtresse était celle-ci (que M. Barrès n'a pas trouvée) : il faut frapper les ouvriers étrangers d'une taxe et les soumettre aux mêmes obligations que les citoyens français. Tout le monde est d'accord là-dessus, mais M. Barrès a dû reconnaître qu'il y avait certaines difficultés à résoudre et qu'il ne se chargeait pas de les résoudre.

Essayons d'analyser son discours qui a duré plus d'une demi-heure :

M. Barrès. — Une campagne est commencée contre les ouvriers étrangers.

Un citoyen (à droite dans une galerie). — Le conseil municipal a voté l'admission des étrangers dans les travaux.

Un autre. — Oui, et le lycée de filles. (Cris divers, bravos.)

M. Barrès n'est pas étonné que le conseil municipal actuel soulève le dégoût.

Il revient sur la question des étrangers et dit qu'il y a 1,200,000 étrangers en France qui prennent la place des ouvriers étrangers.

Un citoyen interrompt. On veut l'expulser.

M. Barrès reprend : Il ne faut pas laisser les ouvriers étrangers échapper à l'impôt du sang. (Bravos.)

L'argument qui consiste à dire que les étrangers font bénéficier la France de leur travail ne vaut rien. Les 1,200,000 étrangers prennent tout simplement la place de 1,200,000 Français.

Il faut que l'ouvrier soit protégé au même titre que l'industriel producteur de drap, que le cultivateur producteur de blé, sans quoi il y a injustice.

Si l'ouvrier français a plus de besoins que l'ouvrier étranger, s'il ne peut se contenter avec peu, c'est tout à son honneur. C'est qu'il est plus civilisé. D'ailleurs, les ouvriers étrangers sont le rebut de leur pays.

Les stations balnéaires ou autres, comme Cannes et Nice sont des villes étrangères au milieu de la France, car les étrangers y prédominent et donnent leur argent, non pas à des Français, mais à leurs compatriotes qui y sont établis.

Un citoyen, nommé Latasse. — Faites *Sous l'œil des Barbares.*

M. Latasse est entouré. Il doit quitter sa place et venir sur la scène. Une tempête de bravos et de rires éclate lorsqu'il s'assied à côté de M. Gabriel.

M. *Barrès.* — Le mouvement nationaliste se dessine partout. Les ouvriers allemands ne veulent plus des Autrichiens, et réciproquement.

Un assistant.— Et la triple alliance?

M. Barrès. — Les Suisses ont décidé que les ouvriers étrangers seraient soumis aux mêmes charges que les ouvriers du pays. Le 4 mai prochain, les Américains vont expulser 150,000 Chinois. Les Russes expulsent les Juifs. En France, en souffrant les étrangers, on fait un métier de dupe.

Il y a deux solutions : une taxe sur les ouvriers étrangers ; 2° imposer du service militaire aux étrangers dans la légion étrangère.

Et si l'on objecte que notre gouvernement donnera l'éducation militaire à des hommes qui pourront plus tard s'en servir contre nous, M. Barrès répond *qu'il n'apporte pas de solution, mais qu'il pose un problème.* D'ailleurs si on ne les soumet pas au service militaire, on pourra leur imposer des métiers dangereux ou insalubres.

Un assistant. — Oui, on en fera des vidangeurs. (Rires.)

Un autre assistant, interrompt. On l'expulse.

Un de nos voisins. — Décidément cela tourne à la dictature.

M. Barrès. — Et si l'on objecte que les pays étrangers prendront des mesures répressives, l'argument a peu de valeur, car tandis qu'il y a en France 1,200,000 étrangers, nous n'avons que 100,000 Français dans les autres pays.

Un assistant. — Quelle blague ! c'est un chiffre de jésuite.

M. Barrès. — On a protégé les industriels, les agriculteurs, il faut aussi protéger nos socialistes nationaux, sans s'inquiéter des récriminations d'une poignée de socialistes internationalistes.

Un assistant à quelques mètres de nous. — Bravo ! voilà Pablo Lafargue et Carrette exécutés.

M. Barrès a terminé son discours : il regagne sa place et l'assemblée l'applaudit.

***

Il est neuf heures un quart. Environ mille citoyens sont alors présents.

M. Latasse, l'interrupteur de tout à l'heure, prend la parole.

Dans un discours moitié lu, moitié récité, il rappelle le malheureux incident de Fourmies, envoie l'expression de son mépris à Constans et termine en criant : « Vive le 1er mai, la fête des travailleurs ! »

M. Husson, secrétaire de la Fédération des syndicats, lit une lettre de M. Jules Lacaille, président du syndicat des cordonniers, qui s'excuse de n'avoir pu assister à la fête et qui espère bien que, cette fois, les républicains n'auront pas à enregistrer un nouveau Fourmies. (Cris : Vive Lacaille !)

***

M. Gabriel a la parole. (Applaudissements, interruptions, cris : « A la tribune ! »)

Le discours du citoyen Gabriel est moins filandreux, il contient moins de répétitions que celui de M. Barrès; il se distingue par des attaques contre certaines personnalités, mais, comme ensemble, tout cela manque de méthode. Essayons de résumer ce discours.

M. Gabriel reconnaît que le cabinet Dupuy, quand « il prit le pouvoir et qu'il succéda à son successeur » (Rires.) fit une déclaration honnête, qu'il sembla glorifier le travail. Pourtant rien n'est changé.

La municipalité de Nancy s'est dérobée à la fête du 1er mai, et pourtant elle n'a pas osé refuser la salle Poirel, qui est une salle municipale.

Le citoyen Colin, ébéniste. — Elle est sortie de la main des travailleurs.

M. *Gabriel.* — C'est très beau de phraser ; mais le temps des boniments est passé. Il ne faut plus que les politiciens viennent assurer les ouvriers de leurs sympathies pour capter leurs votes. Il faut les mettre au pied du mur.

Un assistant. — C'est pour lui qu'il parle !

M. *Gabriel.* — Si les revendications socialistes n'aboutissent pas, c'est la faute à la Chambre, au Sénat, aux ministères.

Les ouvriers sont très modestes en réclamant la journée de huit heures, car la journée de huit heures est encore une forme d'exploitation. Tant qu'il y aura des employeurs et des salariés, il y aura des tyrans et des esclaves. Il faut arriver à supprimer le salariat et à donner à l'ouvrier le produit intégral de son travail.

Un citoyen vêtu d'une longue blouse blanche interrompt. Il est envoyé sur la scène. Des applaudissements éclatent. Le président agite sa sonnette et réclame du silence.

Un assistant. — Tiens, c'est la blouse blanche de l'empire !

M. *Gabriel.* — Les ouvriers réclament les trois huit. Or, quel est donc l'homme qui osera soutenir que huit heures de travail ce n'est pas assez?

M. *Sourdot.* — Il n'y en a pas un ; jamais.

M. *Gabriel.* — L'ouvrier actuel, qui surveille la machine, est plus fatigué que l'ancien artisan qui travaillait à sa fantaisie.

Un cri de : « C'est un saligaud » part d'une tribune et arrive jusqu'à nous. L'interrupteur est expulsé.

M. Gabriel. — Plus de huit heures de travail, cela produit ce qu'on appelle la surproduction et alors on voit ce phénomène : les magasins regorgeant et les travailleurs jetés, pour ce motif, sur le pavé.

L'ouvrier est considéré par le patron comme un cœfficient mécanique, il est classé comme un numéro, et quand ce numéro ne sert plus on le jette dehors.

Quand nous aurons la journée de huit heures, les ouvriers travailleront en plus grand nombre ; on n'en verra plus chômer ; tous auront leur place au banquet de la vie.

Un assistant. — Tiens ! notre député connaît ses classiques.

M. Gabriel. — On ne verra plus les tribunaux encombrés ; la société sera paisible et harmonique. Il ne se passe pas un jour sans qu'il n'y ait un ouvrier qui vienne sonner à ma porte pour demander du travail. Cela, c'est le résultat de la journée de douze heures.

Une solution s'impose. Il y va du salut de la patrie. La mortalité est plus grande que la natalité. C'est la faute au surcroît de travail imposé aux ouvriers dont les enfants sont jetés dès l'âge de 12 ans dans les bagnes industriels. Et alors il ne reste plus pour entretenir l'humanité que les gommeux qui se promènent sur les boulevards (tempête de bravos et de rires) et qui ne sont pas capables de s'acquitter d'une pareille tâche (explosion de rires).

Si cela continue, il n'y aura bientôt plus personne pour travailler. Aussi tout le monde veut résoudre la question, y compris les opportunistes. (Suit une charge à fond de train contre M Papelier.)

Un assistant : « Ça, c'était dans le programme ! »

Mais ce ne sont pas seulement les opportunistes qui ont leur compte et M. Gabriel (qui se souvient des pommes cuites qu'il reçut dans une réunion publique à Paris, ce dont l'*Intransigeant* se plaignit amèrement), dit textuellement :

« Il y a une école socialiste qui a confiance dans le gouvernement pour résoudre la question, qui se fie au capitalisme avec qui elle fait au besoin alliance. Cette école est l'école possibiliste, c'est-à-dire l'opportunisme du socialisme. Je ne m'arrête pas aux chefs qui sont des va-nu-pieds. Mais il y a beaucoup de socialistes qui professent que pour arriver au but idéal on peut user de tous les moyens.

« Eh bien, cette école je la répudie. L'intervention auprès des pouvoirs publics est une duperie. »

« Il ne faut pas envoyer de délégation aux pouvoirs publics ; les gouvernants répondent poliment mais ne font rien.»

Suit de nouveau une attaque plus virulente encore que la précédente contre M. Papelier qui, suivant M. Gabriel, est un faux représentant des ouvriers.

A ce moment M. Gabriel semble en fureur. Il lance de formidables coups de poing sur la table. (Applaudissements, cris et rires.)

M. Gabriel insinue ensuite que M. Maringer, maire de Nancy, est un futur candidat à la députation ; en conséquence, il opère contre ce concurrent possible une charge à fond de train. Puis il rentre dans le sujet principal :

Si les bourgeois ont peur du 1er mai, c'est parce que si les ouvriers s'entendaient pour chômer, la vie sociale serait suspendue. Et comme il n'y a pas de raison pour que la grève générale ne dure pas 36 heures ou 72 heures au lieu de 24, les bourgeois seraient bien forcés de reconnaître qu'ils sont les esclaves des travailleurs, au lieu d'en être les maîtres.

M. Gabriel attaque ensuite les financiers cosmopolites, « les juifs de Bonsecours », préconise les syndicats qu'il regrette de ne pas voir plus florissants.

Il termine en disant que si les ouvriers ne parviennent pas à s'affranchir, ils doivent au moins travailler à l'émancipation de leurs enfants. (Ceci est plus raisonnable que le commencement du discours.)

Des applaudissements éclatent de toutes parts. Il est 10 h. 20.

***

Le *citoyen en blouse blanche* vient à la tribune. Il se déclare ouvrier peintre. Il ne demanderait pas mieux que de ne travailler que huit heures. Mais s'il agissait ainsi, les autres ouvriers prendraient sa place. Il termine en criant : « Vive le 1er mai ! »

M. Barrès s'octroie de nouveau la parole. Il dit : « Je ne me suis pas trouvé à Nancy depuis la solution de la grève Lang. Nous avons été impuissants à obtenir une bonne solution. Mais je tiens à m'associer à la flétrissure que la population de Nancy a jetée sur ces juifs si peu dignes d'intérêt. » (Applaudissements.)

***

Le soupçonneux papa Paris s'avance. Comme toujours il soulève une tempête de rires. Il proteste contre les étrangers ; il écrabouille les opportunistes et demande contre eux un vote de flétrissure. (Cris joyeux de : « Vive Paris ! »)

Le président ne croit pas utile de donner suite à la proposition de l'éloquent Paris.

***

Après le citoyen Paris, un jeune homme au physique de visionnaire ou d'apôtre, à la voix tellement faible que de toutes parts s'élèvent des cris de : « Plus haut ! on n'entend rien ! » vient prononcer un discours dont on ne saisit que quelques phrases telles que : « Les ouvriers au teint hâve, aux yeux creux ; le bouillon falsifié ; l'eau qui n'est pas pure, etc. »

L'impatience de la salle est telle que moitié des auditeurs s'en vont ; M. Barrès dit : « C'est un cuisinier ! ». M. Gabriel s'écrie : « Mais retirez lui la parole ! »

Enfin l'orateur quitte la scène et c'est devant une salle au tiers dégarnie que M. Guichon propose un ordre du jour, remerciant les députés Barrès et Gabriel et regrettant que le grand proscrit Rochefort ne soit pas au milieu des ouvriers.

Cet ordre du jour est adopté aux cris de : « Vive Rochefort ! Vive l'amnistie !)

Il est onze heures moins le quart. La séance est levée.

***

Environ trois cents citoyens et quelques dames passent dans les galeries où un punch était servi par les soins de M. Neveux, cafetier. Le service a été fait sans aucun encombre.

Pendant le punch qui a été très gai, plusieurs groupes se sont mis à chanter la *Marseillaise* et l'hymne russe.

Mais le plus grand succès a été pour le poète Colin qui a successivement chanté le *1er mai*, les *Chéquards* et une pièce tirée de son recueil poétique *Mes copeaux*.

Dans cette pièce se trouvent ces vers :

Voyez ces députés ventrus
N'ont de programme politique
Que pour nous prendre nos écus
Ils se moquent de la République.

Comme le citoyen Colin se trouvait en face de MM. Barrès et Gabriel et qu'il accompagnait son chant de grands gestes emphatiques qui semblaient les désigner, on juge aisément de l'effet produit. C'était une « rigolade » universelle.

Un assistant facétieux a envoyé un bouquet à M. Colin qui l'a accepté comme un hommage rendu « à son talent de poète et à sa verve chansonnière ».

On s'est séparé à minuit sans aucun incident fâcheux. La police n'a fait aucune arrestation.

Les députés boulangistes ont quitté Nancy à une heure du matin, pour retourner à Paris.

Prague
Colin

LE PREMIER MAI A NANCY

La matinée du 1er mai, comme les années précédentes et ainsi que tout le faisait prévoir, n'a été signalée par aucun incident.

Les ouvriers des principaux ateliers de notre ville se sont rendus à leur travail à l'heure habituelle et l'on a constaté que les quelques absences observées sont celles qui se produisent généralement les lundis.

Des mesures d'ordre avaient été prises. Dès lundi matin, des agents de police avaient été envoyés à Bonsecours et à St-Sébastien. A Nancy comme dans beaucoup d'autres villes, les troupes ont été consignées du dimanche soir au mardi matin.

A la salle Poirel

A huit heures, le public était encore assez clairsemé dans la rue Poirel au moment où les portes se sont ouvertes ; mais il n'a pas tardé à grossir. Public assez varié. Parmi les ouvriers en tenue des jours de fête, on remarquait en outre nombre de curieux, des industriels, des commerçants, des professeurs des diverses facultés. Les dames étaient aussi assez nombreuses. Le public, en belle humeur, accueille par des applaudissements l'arrivée des journalistes à une table installée au dernier moment.

M. GUICHON

Dès les premières paroles de M. Guichon, président, le caractère socialiste de la manifestation s'affirme. C'est en tant que députés socialistes que MM. Gabriel et Barrès ont été invités. D'autres députés socia-

listes l'avaient été également, mais ont été retenus dans leurs départements. Enfin, pour compléter la note, la fédération a décidé d'offrir la présidence de la réunion à M. Henri Rochefort.

M. BARRÈS

On vendait, à l'entrée, le premier numéro du *Bulletin des syndicats de Meurthe-et-Moselle*. C'est d'un article de ce journal que M. Barrès dit s'être inspiré pour choisir le sujet de sa conférence, à savoir la question des ouvriers étrangers.

Il est certain que, sur ce point, l'accord ne règne point entre socialistes. Tandis qu'à Roubaix, le maire socialiste, M. Carette; M. Pablo Lafargue, député, plusieurs milliers d'assistants protestaient contre l'idée de patrie, M. Barrès s'est surtout attaché à étudier les mesures que l'on pourrait employer pour arrêter l'immigration des ouvriers étrangers en France.

M. Barrès a eu cette mauvaise fortune d'être interrompu précisément par ses partisans, l'un s'en prenant au conseil municipal, l'autre s'écriant qu'il ne fallait « pas du tout d'étrangers chez nous ». L'orateur a relevé assez sechement ces interruptions et ajouté qu'il était nécessaire de protéger le travail chez l'ouvrier comme chez l'industriel.

Une voix : Vous êtes sous l'œil des barbares.

Cris : A la tribune!... A bas le binocle!

L'interrupteur est conduit par un commissaire à la tribune, où il salue, puis s'assied à côté de M. Gabriel.

M. Barrès ajoute que du moment que nous comptons 1,200,000 étrangers, il s'ensuit que 1,200,000 ouvriers français se trouvent sans travail. Il se demande s'il n'y aurait pas lieu de créer une taxe de séjour, une taxe équivalente au service militaire, peut-être l'incorporation dans la légion étrangère.

— Une interruption.

Cris : A la tribune!

Le député de la troisième circonscription ne craint pas les représailles, car à l'entendre il n'y aurait à l'étranger qu'une centaine de milliers de Français. Cette assertion provoque une certaine surprise. L'orateur ajoute, il est vrai, qu'il ne parle que de l'Europe.

Après une digression sur les mesures prises dans d'autres pays, particulièrement en Amérique contre les Chinois, il émet l'avis qu'on pourrait leur interdire l'exercice des fonctions de banquiers, coulissiers, médecins, de membres de conseils d'administration des sociétés françaises.

Une voix : C'est bien ça.

Cris : A la tribune!

L'orateur conclut en affirmant que la plus grande partie des socialistes sont hostiles aux doctrines internationales.

M. LATASSE

M. Latasse, — l'interrupteur qui a été conduit tout à l'heure à la tribune — avait cru faire plaisir à M. Barrès en citant son ouvrage *Sous l'œil des barbares*.

Il lit ensuite un discours dans lequel il fait allusion aux tristes incidents qui se passèrent à Fourmies il y a deux ans, et avec une grande véhémence de langage, ajoute qu'il faut envoyer un salut aux victimes et une déclaration de mépris aux bourreaux.

M. Husson donne lecture d'une lettre d'excuses de M. Jules Lacaille qui espère, écrit-il, que la république française, n'aura pas un nouveau Fourmies à enregistrer.

M. GABRIEL

M. le député de la première circonscription prend la parole :

Dans la déclaration ministérielle que fit M. Dupuy lorsqu'il succéda à son prédécesseur (rires), il voulut se dégager de tout le passé politique des ministres antérieurs et affirma que la richesse ne pouvait être que le résultat du travail.

On reconnaît donc qu'il y a lieu de glorifier le travail — sans lequel la moindre chose ne peut surgir (*sic*) — et la municipalité qui s'est dérobée à cette fête n'a pas osé refuser cette salle municipale et publique.

Une voix. — Elle est sortie des mains des travailleurs.

M. Gabriel passe à la question de la journée de 8 heures qui, dit-il, serait pourtant encore l'esclavage du salariat, la subordination d'un homme à l'autre.

En ce moment, une jeune fille conduite par un commissaire commence une quête dans la salle. D'autre part une courte altercation dont il n'est pas facile de savoir la cause éclate dans une galerie.

A dire vrai, la suite du discours de M. Gabriel nous a causé quelque surprise. Nous avions pensé qu'il profiterait de cette occasion de faire connaître ses intentions pour les prochaines élections législatives. Point du tout, il s'est élevé contre une candidature éventuelle de M. Maringer, a pris à plusieurs reprises à partie M. Papelier, a fait un tableau idéal du temps passé « où l'ouvrier se reposait quand il voulait et où le travail était laissé à son initiative » mais de ses intentions personnelles, il n'a soufflé mot.

Nos lecteurs nous dispenseront de suivre l'orateur sur le terrain de la surproduction, des distinctions entre les possibilistes — ces opportunistes du socialisme — et les socialistes amis de M. Gabriel. Il n'a pu s'empêcher d'attaquer le conseil municipal « ce bataillon bourgeois, capitaliste » et de verser une larme sur l'échec de feu la liste proportionnelle.

En ce moment, une interruption est suivie d'une expulsion immédiate.

Ajoutons que M. Gabriel est hostile à toute démarche des socialistes auprès des pouvoirs publics. Il engage les ouvriers à se grouper plus solidement, car ils pourraient ainsi organiser, le 1er mai, une grève générale de vingt-quatre heures et même plus longue, et faire comprendre ainsi leur force à tous. Développez vos syndicats, s'écrie-t-il en terminant, c'est l'embryon de l'émancipation sinon pour vous du moins pour vos enfants.

Un ouvrier peintre, en tenue de travail, objecte que, dans sa profession, il est impossible, avec moins de douze heures de travail, d'élever une famille. Il désire que l'entente se fasse à ce sujet et termine au cri de : « Vive le 1er mai. »

M. Barrès s'associe à M. Gabriel et fait à la grève de Bonsecours et au « capitalisme juif » une brève et virulente allusion qui soulève quelques clameurs antisémitiques et des cris de : « Vive Drumont! »

Après quelques paroles de M. Parisse, M. Guichon met aux voix l'ordre du jour suivant :

« A l'occasion du premier mai, les ouvriers de Nancy, réunis au nombre de douze cents environ dans la salle Poirel, adresse leurs félicitations à MM. Barrès et Gabriel qui ont répondu à leur appel; ils profitent de cette réunion pour adresser au grand proscrit leurs regrets de ne pas l'avoir au milieu d'eux pour assister à cette fête du travail, lui le défenseur des travailleurs. »

Cet ordre du jour mis aux voix, est adopté par une cinquantaine de mains qui se lèvent.

Un nouvel orateur dont nous n'avons pu savoir le nom monte à la tribune :

— Mesdames et messieurs,

— *Cris* : Citoyens.

L'orateur signale l'avenir comme un gouffre béant, qui aboutit au chaos, etc., etc. Le public s'impatiente visiblement; les cris : à la porte! alternent avec les cris : à la tribune! Une débandade se produit. Sur l'intervention de M. Gabriel, l'orateur se décide à se retirer.

LE PUNCH

Deux cent cinquante personnes ont assisté au punch qui n'a été marqué par aucun incident. Quelques chansons patriotiques ont alterné avec des refrains d'autres genres. La journée du 2 mai était commencée depuis quelques minutes à peine au moment où MM. Gabriel et Barrès se sont retirés.

Interrogé par le correspondant nancéien du *Messin*, qui lui a demandé si, comme l'avait annoncé l'*Autorité*, il ne se représenterait pas en Meurthe-et-Moselle aux prochaines élections, M. Barrès a répondu à notre confrère qu'il ne pouvait encore rien dire et que ce serait après entente avec son comité qu'il pourrait donner une réponse certaine.

Espérance

RÉUNION SOCIALISTE A LA SALLE POIREL.

Lundi soir, à l'occasion du 1er mai, le groupe socialiste des ouvriers de Nancy a tenu dans la Salle Poirel sa réunion annoncée. A 8 heures, au moment de l'ouverture des portes, le public était encore assez clairsemé dans la rue. Mais il n'a pas tardé à grossir et à produire un ensemble assez varié, savoir : ouvriers endimanchés, commerçants, industriels, professeurs des diverses facultés, simples curieux, de l'un et l'autre sexe. Tout ce public semblait en belle humeur.

M. Guichon, président, affirme le caractère socialiste de la manifestation. C'est à ce titre qu'on a invité MM. Gabriel, Barrès, et d'autres députés. Rochefort est déclaré président.

Seuls, les deux premiers sont présents et tranchent du personnage.

M Barrès a traité la question des ouvriers étrangers. Il veut qu'on prenne des mesures pour arrêter l'immigration de ces ouvriers en France. Il est d'avis d'interdire aux étrangers les fonctions de banquier, coulissier, médecin, conseiller d'administration, etc. Il conclut en affirmant que la plupart des socialistes sont hostiles aux idées internationales.

On ne voit pas à quoi riment toutes ces paroles creuses. Aussi l'orateur est-il souvent interrompu dans sa diatribe ténébreuse. Son succès oratoire n'a pas été brillant.

M. Latasse lit un véhément discours à propos de Fourmies. Il envoie un salut aux victimes et une déclaration de mépris aux bourreaux. Devant sa belle ardeur de socialiste, on voit que M. Latasse est de la grande école de Diderot, Danton et Desmoulins.

Enfin, voici M. Gabriel, qui glorifie le travail, en décochant les traits de sa satire sur la municipalité de Nancy. Il voudrait la journée de huit heures, qui pourtant serait encore *l'esclavage du salariat*, ou la *subordination d'un homme à l'autre*. Toujours les grands mots.

La suite du discours de M. Gabriel est une diatribe contre MM. Maringer et Papelier, dont par avance il mine les candidatures éventuelles à la députation. Puis l'orateur fait un tableau idéal du temps passé, « où l'ouvrier se reposait quand il voulait, et où le travail était laissé à son initiative. » Ce n'est donc plus ici le langage des ennemis de l'ancien régime. A la bonne heure!

Entraîné par le feu de l'improvisation, M. Gabriel a aussi parlé de la *surproduction*, des *possibilistes*, des *bataillons bourgeois et capitalistes*. Cela devenait un peu subtil et scolastique pour l'auditoire.

Le bouquet final a été : « Développez vos syndicats. C'est l'embryon de l'émancipation, sinon pour vous, du moins pour vos enfants. »

Après quelques mots de MM. Barrès, Parisse et Guichon, 50 auditeurs approuvent, à mains levées, l'ordre du jour suivant : « A l'occasion du 1er mai, les ouvriers de Nancy, réunis au nombre de 1,200 environ dans la Salle Poirel, adressent leurs félicitations à MM. Barrès et Gabriel, qui ont répondu à leur appel. Ils profitent de cette réunion pour adresser au grand proscrit leurs regrets de ne pas l'avoir au milieu d'eux, pour assister à cette fête du travail lui, le défenseur des travailleurs. » Les 50 manifestants ont remplacé les 1,200 muets. Qui ne dit rien, y consent : on le sait.

Un punch de 250 personnes a eu lieu ensuite, en l'honneur de MM. Barrès et Gabriel. Quelques chansons patriotiques y ont alterné avec des refrains d'autres genres. Cette réunion joyeuse s'est prolongée au delà de minuit.

Et puis quoi? Ainsi s'est passé, à Nancy, le 1er mai socialiste.

Progrès 2 Mai

Les rues non classées

L'*Impartial* a reçu la lettre suivante :

« Nancy, le 29 avril 1893,

» Monsieur le rédacteur,

» Rentrant de voyage, je prends tardivement connaissance d'une lettre en patois parue dans votre journal le 27 du courant, et dans laquelle on me prend à partie.

» Je n'ai certainement pas la prétention d'avoir résolu la question des rues non classées, mais j'ai le droit légitime de vous prier de constater que, à diverses reprises, dans les séances de la commission des travaux, j'ai appelé l'attention de mes collègues sur la nécessité de faire quelque chose pour ces rues, et lundi dernier, en séance publique, j'ai déposé une demande tendant à ce qu'une somme fixe soit affectée chaque année, sur le budget, à la mise en état et au classement de ces voies. J'ai toutes raisons d'espérer que cette demande sera favorablement accueillie.

» Je vous prie de publier cette lettre et d'agréer mes empressées civilités.

» PELTIER,

» *conseiller municipal*. »

Nous avons relaté lors de la discussion l'opinion exprimée dans la séance de lundi par M. Peltier, opinion conforme à celle qu'il développe dans sa lettre. On sait qu'une commission de neuf membres a été chargée d'étudier cette question qui préoccupe à bon droit le conseil municipal.

Rappelons enfin que sur la proposition de M. Peltier, chaudement appuyée par M. Lombard, le conseil a voté une somme de 25,000 francs à prendre sur les crédits affectés aux grands travaux.

Meurthe 2 Mai

La question des façades à Nancy

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des difficultés qui se sont élevées entre M. Simette et la municipalité de Nancy, représentée en la circonstance par M. Guérin, à propos du balcon fermé que M. Simette voulait faire adosser au nouvel immeuble sis près la porte Saint-Georges.

Nous avons publié les deux lettres échangées entre M. Simette et M. Guérin, nous bornant à un exposé impartial de la situation.

Mais aujourd'hui, nous trouvons dans l'*Immeuble et la Construction*, sous la signature de M. Jacquemin, architecte, des réflexions qui nous semblent des plus justes, et qu'il est intéressant de reproduire :

« Ce n'est pas la réponse de M. Guérin à M. Simette qui l'emporte dans le débat, tant s'en faut. Cette lettre écrite un peu *ab irato* veut être concluante, elle n'est qu'une accentuation de l'injuste décision prise contre les balcons fermés; en la discutant rien ne reste des arguments invoqués et dont le seul qui ait un peu de force est l'inapplication de la jurisprudence invoquée par M. Simette.

» Mais que signifie cet empiètement de

la largeur de la rue, que M. Guérin se refuse à permettre? le règlement municipal l'autorise bien d'une manière permanente par les balcons, et là c'est aussi bien pour agrandir, suivant les convenances des propriétaires, les appartements de leurs maisons. Et les étalages des magasins? et les terrasses des cafés? et les arbres qui débordent de plusieurs mètres sur la voie publique, ne sont-ils pas des empiètements qui agrandissent, suivant les convenances particulières, les magasins, les cafés et les jardins? et bien autrement gênants pour la vue et pour la circulation des habitants, et bien autrement préjudiciables aux voisins et aux tiers, que des balcons fermés! Ces empiètements, cependant tolérés ou réglementés, ne profitent qu'à quelques-uns, à quelques propriétaires de jardins sur rue pour leurs arbres, aux seuls commerçants pour leurs étalages, aux seuls cafetiers pour leur terrasse. Tandis que tout le monde peut avoir des bow-windows et des balcons fermés qui ne gêneraient plus personne une fois que tout le monde en aurait.

» Cependant, il ne viendra pas à l'idée de M. Guérin, d'empêcher tous ces empiètements sur le domaine de la voie publique qui est à tout le monde. Oserait-il, par exemple, faire couper à l'alignement les magnifiques marronniers de l'hôtel de M. de Landreville, rue Stanislas, 51, qui surplombent pourtant de plusieurs mètres au-dessus de la rue, et qui s'élèvent de plus de 10 mètres? penserait-il à couper les marronniers du café de la Rotonde, propriété de la ville, qui saillissent de même au bas de la rue de la Pépinière? et les arbres qui s'avancent au-dessus des fontaines de la place Stanislas? Ce sont pourtant bien là des empiètements *permanents* sur le domaine de tout le monde!

» Du moment qu'on s'abrite derrière des principes, il faut les appliquer en tout et partout; or, comme leur application serait absurde pour les arbres, pour les étalages et les terrasses de cafés, elle est absurde pour les autres saillies, les autres occupations de la voie publique. Et enfin, M. Guérin est comique quand il termine sa lettre, en donnant le moyen de faire des balcons fermés en se reculant en arrière de l'alignement; en voilà une trouvaille?

» Et bien, malgré M. Guérin, malgré toute la Mairie, nous affirmons maintenant que les balcons fermés, que les bow-windows sont *permis* par les règlements parce qu'ils ne dépassent pas 0,80 de saillie. Nous nous faisons fort d'en construire, et nous défions l'administration municipale de nous les faire démolir, tant qu'elle n'aura pas supprimé, dans le règlement, les saillies de balcons, celle des auvents, celles des marquises, celle des transparents, celle des lanternes, car un balcon fermé n'est pas autre chose que la combinaison de ces éléments; un bow-window est à la fois un balcon, une lanterne et une marquise.

» Faisons donc des balcons fermés et des bow-windows, nous en avons le droit, et faisons-les sans l'autorisation de M. Guérin. »

Meurthe
4 Mai

LE CITOYEN GABRIEL

Il nous a semblé comprendre, à travers toutes les incidentes dont M. Gabriel émailla son discours à la salle Poirel, qu'aux prochaines élections, le député de Nancy comptait ne pas abandonner sa circonscription.

Tant pis pour les socialistes de Paris ou de Marseille! Ils ne seraient pas trompés dans la qualité d'un pareil représentant!

Car le citoyen-député est lancé fort en avant dans la voie socialiste, et sa harangue d'hier nous a convaincu que, seuls, les amateurs des bouleversements sociaux peuvent lui accorder leur confiance.

Ce pauvre Barrès! Que son « moi » doit donc souffrir d'assister à de semblables séances, et d'avoir auprès de lui son collègue de la Chambre!

Dans un langage haché, décousu, brouillé avec les premiers principes de l'art oratoire et de la grammaire française, M. Gabriel ne tend manifestement qu'à un but: gagner les sympathies ouvrières, en flattant et en excitant les plus basses passions « des prolétaires ».

Soit dit en passant, l'orateur (!) gagnerait beaucoup, au point de vue décoratif, à ne point esquisser continuellement deux pas d'avant en arrière, et d'arrière en avant pendant qu'il parle!

M. Gabriel pense-t-il sérieusement quelque chose de ses haineuses déclamations contre le « joug capitaliste », de ses grossières attaques contre « la féodalité industrielle et bourgeoise », de ses comparaisons outrées entre « les pauvres prolétaires et les riches bourgeois »?

Peu nous importe!

Le député de la 1re circonscription dirige un violent assaut contre l'ordre et la société! Devant lui et sur son chemin il trouvera tous les partisans de la paix sociale, tous ceux qui demeurent encore attachés à la propriété, à l'épargne, à la liberté de l'activité humaine.

Comment! C'est en Lorraine et devant des ouvriers nancéiens, que le citoyen Gabriel vient faire des professions de foi révolutionnaire, en leur disant que « les travailleurs doivent conquérir leur émancipation pacifiquement, et, s'ils ne le peuvent de cette façon, *révolutionnairement*! »

Mais l'ouvrier intelligent et laborieux sait que la violence détournerait de ses revendications la masse des travailleurs sérieux. Il sait qu'il a tout à gagner à vivre en bons termes avec le détenteur de capitaux.

D'ailleurs, nous le reconnaissons, l'orateur-socialiste, aimerait tout autant une grève générale qu'une révolution.

Ah! Le joli thème par lui développé à ce sujet.

Que tous les ouvriers cessent de travailler, 24, 48, 72 heures ou plus s'il le faut, et toutes les usines seront forcées de s'arrêter, les compagnies de chemins de fer ne distribueront plus à l'infâme actionnaire ses *énormes* dividendes, « l'Etat lui-même ne payera plus les arrérages aux rentiers! »

Et là-dessus, dans un splendide mouvement qui voulait être oratoire, qui n'était que brutal, frappant à coups de poing sur la table, de s'écrier: « Les capitalistes qui se regardent aujourd'hui comme les maîtres, verront qu'ils ne sont en réalité que les esclaves des travailleurs ».

M. Gabriel ne s'est-il pas demandé s'il toucherait encore ses neuf mille francs annuels, le jour où il n'y aurait plus d'argent dans les caisses de l'Etat?

Il ne nous plaît pas de relever les abracadabrantes théories du citoyen aux grands cheveux sur le salaire et sur le capital.

Encore une fois, le travail n'a pas des droits distincts du capital. Le capital est-il autre chose d'ailleurs que le travail accumulé par l'épargne?

Ainsi que l'a fort bien dit un économiste distingué, l'égalité des conditions ne se conçoit pas plus que la terre réduite à une immense plaine monotone, dépouillée de la parure de ses montagnes et de ses vallées. Le communiste Henri George lui-même daigne le reconnaître, et aujourd'hui ce n'est plus sans mérite: « Tous les hommes ne possèdent pas les mêmes capacités et parmi les milliers d'hommes qui ont passé sur la terre, il n'y en a probablement jamais eu deux mentalement identiques ». Comment des êtres aussi différents seraient-ils égaux? Ils ne le deviendraient pas, même si on les plaçait dans des conditions matérielles semblables, tant ils sont autres par les pensées, les sentiments, les sensations, les forces.

Mais à quoi bon insister?

« Défiez-vous des hommes politiques qui viennent quémander vos suffrages, et n'acceptez plus LES BONIMENTS qu'ils vous servent! »

C'est en cet termes que le citoyen Gabriel entreprit sa harangue.
Les électeurs retiendront la formule, Hors d'ici mes chouettes, ces derniers porteront-ils le nom d'un archange!

L. F.

TRIBUNE PUBLIQUE

Pont-à-Mousson, le 2 mai 1893.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je lis dans votre numéro d'hier, sous la rubrique *Tribune publique*, une note émanant d'un groupe d'entrepreneurs de la ville de Nancy relative à l'adjudication des deux premiers lots des travaux d'aménagement des Archives, à l'hôtel de la Monnaie.

Comme adjudicataire de ces deux lots de travaux, j'ai l'honneur de vous adresser la lettre ci-dessous en réponse aux allégations de cette note, et pour aujourd'hui ne voulant pas rechercher quelles sont les individualités qui se cachent derrière cette dénomination: *Un groupe d'entrepreneurs*, j'éviterai avec soin tout ce qui pourrait toucher à des questions personnelles, quoi qu'au fond ce sont ces questions seules qui ont dicté la note de ces messieurs du groupe.

1° Ces Messieurs du groupe protestent contre les rabais considérables et exagérés (disent-ils) des deux premiers lots des travaux des archives. Je ferai remarquer à ces Messieurs qu'il est bien étrange que jusqu'à ce jour ils n'aient jamais protesté contre les adjudications de travaux qui ont été laissées avec des rabais égaux et même plus forts et dont je citerai quelques exemples:

1° En 1889, charpente et menuiserie de l'école Victor-Hugo à Nancy, 24 p. 100; terrassement et maconnerie du nouveau tribunal civil de Nancy, 23 p. 100; charpente et menuiserie du même tribunal 23 p. 100.

2° En 1890, terrvssement et maçonnerie du musée de sculpture à l'hôtel de ville de Nancy, 25 ou 26 p. 100.

3° En 1891. Terrassement et maçonnerie du pavillon Virginie-Mauvais à l'hôpital civil, 24 ou 25 p. 100; charpente du même pavillon, 21 p. 100. Terrassement et maçonnerie des travaux d'agrandissement de la préfecture de Nancy, 21 p. 100, et quantité d'autres travaux laissés dans des conditions semblables et qu'il serait trop long d'énumerer.

Il est vrai que tous ces travaux étaient adjugés à des entrepreneurs habitant Nancy, ce qui semblerait indiquer que, pour ces messieurs du groupe, ce qui est admissible et non sujet à protestation pour les entrepreneurs de Nancy ne l'est plus et devient, au contraire, répréhensible pour les entrepreneurs d'autres localités du département, et c'est là, il faut en convenir, une façon bien originale et bien commode de ces messieurs du groupe d'envisager et d'apprécier les choses.

2° Ces messieurs du groupe disent ensuite que les travaux ont été divisés par lots pour qu'il n'y ait que les entrepreneurs ds chaque corps de métier qui puissent les soumissionner et les exécuter sans sous-traiter et que les certificats de capacité pouvant servir pour le 1er lot ne seraient pas valables pour le 2e, 3e, etc.

Je répondrai à cela: 1° que les entrepreneurs de travaux publics ont le droit de soumissionner n'importe quels travaux, à condition, bien entendu, de justifier qu'ils ont les qualités requises pour les exécuter, et cela, du reste, se voit tous les jours entr'autres aux adjudications du service du génie, et des ponts et chaussées; 2° que j'ai exécuté jusqu'à ce jour directement et par mes ouvriers personnels tous les travaux de charpente que j'ai eus à faire, et 3° que j'ai fourni à l'appui de mes soumissions des certificats non seulement comme entrepreneur de maçonnerie mais aussi et spécialement comme entrepreneur de charpente.

3° Le dernier paragraphe de la note de ces messieurs du groupe dit que les travaux sous-traités sont exécutés pour la plupart dans les campagnes, au détriment des entrepreneurs de la ville, qui paient cependant des patentes assez fortes.

A cela, j'avouerai que jusqu'à ce jour j'avais eu la naïveté de croire qu'étant en République, le soleil luisait pour tout le monde, et que le budget départemental sur lequel seront payés les travaux des archives étant alimenté aussi bien par les campagnes que par la ville de Nancy (car je vois en effet sur ma feuille de patente que la répartition des fonds de ces patentes a lieu comme suit: 1° 69 p. 100 à l'Etat; 2° 17 p. 100 à la commune, et 3° 12 p. 100 au département), dans ces conditions, les entrepreneurs, sous-traitants et ouvriers de la campagne avaient le droit de travailler pour le département, concurremment avec leurs collègues de la ville.

Mais à ma grand confusion, je vois par les réclamations de ces Messieurs du groupe que je dois m'être grossièrement trompé et que si les campagnes sont jugées bonnes pour payer des patentes, elles doivent s'en estimer bien heureuses et ne pas demander davantage en ayant bien soin de s'effacer devant ces Messieurs du groupe quand ceux-ci voudront soumissionner les travaux du département.

Je prie donc ces Messieurs du groupe de vouloir bien me pardonner de n'avoir pas compris cela plus tôt, mais nous sommes si bêtes à la campagne qu'il faudra peut-être bien nous expliquer encore quelquefois les beautés de cette juste et intelligente façon de comprendre les droits de Messieurs les entrepreneurs du groupe, pour que nous en soyons bien convaincus.

J'aurais pu me dispenser de répondre à la note de ces messieurs du groupe, mais j'ai tenu à donner les explications ci-dessus.

Je compte, monsieur le rédacteur en chef, sur votre impartialité et votre loyauté, etc...

Henri MATHARD,
Entrepreneur de travaux publics.